REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 66 DU 63 AVRIL 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE SUR LA SECURITE ROUTIERE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/04 du 17 février 2009 portant sur les Transports Intérieurs Routiers;

Vu la Loi n°1/26 du 23 novembre 2012 portant Code de la Circulation Routière;

Vu le Décret n°100/196 du 29 juillet 2013 portant révision du décret n°100/213 du 02 août 2011 portant Réorganisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/24 du 10 février 2017 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Commission Nationale sur la Sécurité Routière;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement;

DECRETE:

<u>Article 1</u>: Sont nommés Membres de la Commissions Nationale sur la Sécurité Routière:

Madame Denise SINANKWA

: Coordonnateur;

Monsieur Vincent NIBAYUBAHE

: Coordonnateur Adjoint

M

gue

X &

Monsieur Edouard NYANDWI : Secrétaire ;

Monsieur Alfred Innocent MUSEREMU: Membre;

Monsieur Adolphe HAVYARIMANA : Membre ;

Monsieur Providence MUNEZERO : Membre ;

Monsieur Hérménégilde BURIKUKIYE: Membre;

Monsieur Samuel NDAYIRAGIJE : Membre ;

Monsieur Tharcisse GAHUNGU: Membre.

<u>Article 2</u>: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 3</u>: Les Ministres en charge des Transports et des Finances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 考 avril 2017,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX

PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT

Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO.